

Réunion du Conseil Municipal
Du Mercredi 26 février 2025 à 19 h 30

DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 19 février 2025

PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du 26 février 2025

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHÉ (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN, MM. BRUEY, DAUBA, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES, MM. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme GARRIDO).

Étaient excusés : Mmes CHAPUIS (donne procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (donne procuration à Mme ZELLER), M. MAULNY (donne procuration à Mme REBECHÉ), Mmes DEGOS (donne procuration à M. LAMOTHE), GARRIDO (donne procuration à M. DUBOS).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE B »

Mercredi 26 Février 2025

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Ville – Communauté de Communes – Attribution de compensation 2025

Délibération n°2 : Ville – Tableau des effectifs – Création de poste au sein du Centre Technique Municipal

Délibération n°3 : Ville – Création d'un poste en contrat d'apprentissage au sein du Centre Technique Municipal

Délibération n°4 : Ville – Centre de gestion des Landes – Protection Sociale Complémentaire – Risque Santé – Adhésion à la démarche proposée par le Centre de Gestion 40

Délibération n° 5 : Compte Financier Unique de l'Exercice 2024 – budget principal de la commune

Délibération n° 6 : Compte Financier Unique de l'Exercice 2024 - budget annexe régie des fêtes et animations

Délibération n°7 : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2024 – budget principal commune

Délibération n° 8 : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2024 – budget annexe régie municipale fêtes et animations

Délibération n° 9 : Débat d'orientations budgétaires 2025

Délibération n° 10 : Convention Marchés des Producteurs du mardi 5 août 2025

Délibération n°11 : Ville – Centre de gestion des Landes – Convention cadre « Adhésion au service remplacement du CDG40 ».

Délibération n°12 : Ville – Centre de gestion des Landes – Convention de mise à disposition d'un travailleur social du Service Social du CDG40

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n° 13 : Tarifs des Activités Service EASA (*remis en séance*)

Délibération n°14 : Ville – Groupe scolaire Jules Ferry de TARTAS – Projet de Fusion

TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n° 15 : Plan de Référence

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°16 : Budget Ville – Exercice 2025 – Dépense exceptionnelle suite à Effraction et Vol aux Ateliers municipaux

COMMUNICATION et DECISIONS :

Décisions prises entre deux conseils municipaux – en application du C.G.C.T.

La séance est ouverte, il est 19h35.

M. le Maire donne la liste des procurations :

M. MAULNY à Isabelle REBECHE, adjointe au Maire
Mme LAPORTE à Mme ZELLER Corinne, adjointe au Maire
Mme CHAPUIS à M. BROQUERES, Maire
Mme DEGOS à M. LAMOTHE Eric, conseiller municipal
Mme GARRIDO à M. DUBOS Philippe, conseiller municipal

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE Aude a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.
Mme PARTOUCHE Aude, conseillère municipale est élue comme secrétaire de séance.

Le quorum est vérifié et atteint.

Le procès-verbal de la précédente séance, n'appelant pas de remarques, il est adopté.

PROJET de DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Ville – Communauté de Communes – Attribution de compensation 2025

La communauté de communes du Pays Tarusate vient de nous transmettre le tableau des attributions de compensation pour l'année 2025. Il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance de ce tableau, et notamment du montant pour la commune de TARTAS.

Il est précisé que le montant de l'attribution est une recette de la section de fonctionnement, à différencier des fonds de concours annuels dédiés aux programmes d'investissement.

Commune	Attribution de compensation versée par la CCPT (hors variables ADS), suite au dernier rapport de la CLECT sur le transfert des ZAE	Attribution de compensation 2019 versées par les communes à la CCPT (hors variable ADS)	Reversement de l'IFER photovoltaïque perçu par la CCPT (montant révisé en 2023)	Attribution de compensation libre versée par la CCPT	Service d'instruction des ADS (coût pour l'année 2024)	Attribution de compensation libre versée par la CCPT en 2025	Montant des AC janvier 2025	Montant des AC mensuelles versées 2025 (février à novembre)	Montant des AC mensuelles décembre 2025
AUDON	12 039 €		16 900 €	28 639 €	4 426,00 €	24 411,00 €	2 236,25 €	2 015,89 €	2 015,85 €
BEGAAR	127 859 €		16 900 €	144 659 €	6 780,00 €	137 679,00 €	11 486,98 €	11 490,19 €	11 490,22 €
BEYLONGUE	620 €		16 900 €	17 420 €	1 596,00 €	15 824,00 €	1 295,63 €	1 320,76 €	1 320,77 €
CARCARES	31 452 €		16 900 €	48 252 €	3 480,00 €	44 772,00 €	3 697,00 €	3 734,09 €	3 734,10 €
CARCEN PONSON	1 236 €		16 900 €	18 036 €	4 680,00 €	13 356,00 €	1 248,00 €	1 100,73 €	1 100,70 €
GOUTS	24 228 €		16 900 €	41 028 €	876,00 €	40 153,00 €	3 298,12 €	3 350,41 €	3 350,48 €
LALIQUÉ	131 727 €		16 900 €	148 527 €	7 908,00 €	140 619,00 €	11 952,25 €	11 696,98 €	11 696,95 €
LAMOTHE	9 886 €		16 900 €	26 686 €	1 992,00 €	24 694,00 €	2 086,67 €	2 055,19 €	2 055,23 €
LE LEUY		4 759 €	16 900 €	12 041 €	840,00 €	11 201,00 €	867,36 €	937,60 €	937,62 €
LESGOR	46 805 €		16 900 €	63 605 €	3 048,00 €	60 557,00 €	5 121,38 €	5 039,60 €	5 039,62 €
MEILHAN	38 364 €		16 900 €	55 154 €	5 680,00 €	49 574,00 €	4 061,13 €	4 137,53 €	4 137,57 €
PONTONX	608 057 €		16 900 €	624 957 €	16 656,00 €	608 201,00 €	50 341,38 €	50 714,61 €	50 714,62 €
CMNE NOUVELLE RION	1 644 750 €		16 900 €	1 661 650 €	18 540,00 €	1 643 020,00 €	136 915,37 €	136 918,60 €	136 918,63 €
SAINT YAGUEN		4 250 €	16 900 €	12 650 €	5 208,00 €	7 342,00 €	700,87 €	603,74 €	603,73 €
SOUPROSSE	192 910 €		16 900 €	209 710 €	9 168,00 €	200 554,00 €	16 788,87 €	16 705,92 €	16 705,93 €
TARTAS	952 443 €		16 900 €	979 243 €	14 184,00 €	965 059,00 €	80 550,51 €	80 409,86 €	80 409,88 €
VILLENAVE	14 768 €		16 900 €	31 668 €	1 872,00 €	29 696,00 €	2 490,63 €	2 472,43 €	2 472,47 €
TOTAL	3 847 145 €	9 009 €	285 600 €	4 123 738 €	106 824,00 €	4 016 912,00 €	335 166,52 €	334 704,12 €	334 704,28 €

A TARTAS le 07/02/25

Il est proposé à notre assemblée de prendre acte du montant de l'attribution de compensation de l'année 2025, pour **965 059 €**, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire indique que ces montants ont déjà fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2 : Ville – Tableau des effectifs – Création de poste au sein du Centre Technique Municipal

Dans le cadre du fonctionnement des services du Centre Technique Municipal, il est envisagé de recruter un agent relevant du cadre d'Emploi des « Adjoints techniques Territoriaux » ou du cadre d'emploi des Agents de Maîtrise. Ce poste concernera le secteur des Bâtiments et installations municipales, et principalement suivi ou entretien.

A ce titre il est proposé à notre assemblée :

De déclarer la vacance de poste, temps complet

D'autoriser M. le Maire à procéder au recrutement sur l'année 2025, les crédits étant prévus au budget principal de la commune

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe l'assemblée d'un départ à la retraite, d'une demande disponibilité qui a été accordée et d'un futur départ à la retraite d'ici la fin de l'année. Et précise, « Nous adapterons nos effectifs aux besoins des services ».

M. Lamothe demande « c'est pour remplacer qui ? » et si la politique de remplacement est de un pour un ?

M. le Maire répond : « nous étudions les missions et les besoins spécifiques des différents services du CTM et adapterons les recrutements en fonction ».

M. Lamothe exprime le souhait de ne pas faire d'économie de personnel sur le CTM.

M. le Maire précise que la collectivité recrute le personnel nécessaire pour assurer les services publics avec des moyens proportionnés aux besoins.

« L'idée c'est que tout le monde se sente bien ».

Vote à l'unanimité

Délibération n°3 : Ville – Création d'un poste en contrat d'apprentissage au sein du Centre Technique Municipal

Dans le cadre du fonctionnement des services municipaux, il est proposé à notre assemblée d'autoriser la création d'un poste en contrat d'Apprentissage. Ce poste pourrait notamment concerner les missions et travaux au sein du service Espaces Verts Environnement du Centre Technique municipal.

Comme vous le savez, l'apprentissage permet à des personnes de 16 à 29 ans révolus (sauf dérogation) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise, collectivité, ou une administration ; cette formation en alternance est validée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

La collectivité Commune de TARTAS peut accueillir dans ses services des apprentis qui peuvent ainsi découvrir et développer leurs compétences dans l'exercice des missions d'intérêt général.

Par le passé, la commune a déjà accueilli des apprentis, notamment au sein du service Espaces Verts Environnement. Il est proposé de poursuivre cette démarche en créant un poste d'apprentissage à compter de la rentrée de septembre octobre 2025.

Missions :

Aménagement, création et entretien des espaces verts

Entretien des Espaces publics

Entretien des espaces naturels, Bois et forêts, Sensibilisation à l'environnement et à l'écologie.

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser :

La création de ce poste d'apprentissage au sein des Services Espaces Verts Environnement

De solliciter l'avis du CST du centre de gestion des Landes

De solliciter les meilleurs aides ou financements dans le cadre de ce dispositif

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents se rapportant à ce dossier

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire précise que l'une des fonctions de la collectivité est aussi de former des jeunes.

Vote à l'unanimité

Délibération n°4 : Ville – Centre de gestion des Landes – Protection Sociale Complémentaire – Risque Santé – Adhésion à la démarche proposée par le Centre de Gestion 40

La réforme de la protection sociale complémentaire initiée par l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret de 2022, relatif aux garanties de la protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, rend la participation des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque « SANTE » de leurs agents obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

En 2024, la commune avait adhéré à la démarche proposée par le CDG40, pour la prévoyance.

Pour 2025, il est proposé à notre assemblée, au titre du risque « SANTE » :

De mandater le Centre de Gestion des Landes, pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion,

De mandater pour un accord avec les organisations syndicales représentatives.

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents liés à la protection sociale « SANTE ».

Il est précisé qu'au terme de la consultation, la collectivité Commune de TARTAS, aura le libre choix pour ses agents, d'adhérer ou pas, et une nouvelle délibération sera proposée avant la fin d'année 2025.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire précise que le conseil avait précédemment délibéré sur la prévoyance. Pour la santé, l'obligation est fixée au 01/01/2026.

« je vous propose d'adhérer et en fonction du résultat, nous aviserons ».

Vote à l'unanimité

Délibération n° 5 : Compte Financier Unique (CFU) de l'Exercice 2024 – budget principal de la commune

Au terme de l'exercice 2024, la commune avait fait le choix, comme quelques communes des LANDES, de passer au « CFU », compte financier unique, en lieu et place du Compte administratif et du Compte de Gestion.

Aussi, après avoir consulté et pointé les éléments de la DGFIP, pour l'exercice 2024, du Budget Principal de la commune, et conformes en tous points aux éléments de la comptabilité de la commune, les résultats au terme de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES FONCTIONNEMENT REALISEES estimées	4 343 171,63
DEPENSES FONCTIONNEMENT REALISEES estimées	3 878 147,38
EXCEDENT AVANT AFFECTATION à l'investissement	465 024,25
SECTION d'INVESTISSEMENT	
depenses investissement réalisées	1 564 469,78
recettes investissement réalisées hors emprunt	1 374 937,33
sous total besoin investissement	- 189 532,45
restes à réaliser dépenses	227 437,59
restes à réaliser recettes	193 082,91
besoin sur restes à réaliser	- 34 354,68
besoin total d'investissement	- 223 887,13
EXCEDENT DISPONIBLE FIN 2024 pour 2025 soit :	
	241 137,12

Il est proposé à notre assemblée, M. le Maire se retirant au moment du vote :
D'adopter les résultats de l'exercice 2024, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire précise que le CFU permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière. Ce nouveau dispositif représente beaucoup de travail. « Je remercie les agents pour le travail effectué ».

M. le Maire procède à la lecture des chiffres et indique que l'année 2024 n'est pas une année dont on se souviendra avec le sourire, cela nous prépare pour les années à venir. Nous avons un million d'investissement nouveaux, nous avons achevé le terrain synthétique, les aménagements autour du parking Benquet, du parking du stade, le marché voirie avec les trottoirs ainsi que les travaux relatifs au cabinet médical qui n'étaient pas prévu.

Concernant le personnel, nous avons eu quelques absences, nous avons donc recruté pour le CTM et le service EASA, charge de personnel nécessaires pour assurer la continuité du service public.

Concernant la dette communale elle augmente pour une baisse spectaculaire en 2028. Avec cette évolution de la dette d'ici 2027, la prochaine équipe pourra, en cas d'investissement, emprunter. « Nous avons sécurisé pour les prochaines années ».

Concernant la fiscalité, nous n'avons pas appliqué d'augmentation depuis 10 ans. « Globalement le CFU est dans l'épure des années précédentes ».

M. Lamothe : « concernant la réalisation en fonctionnement sur les dépenses d'énergie, on stagne voir on augmente. On avait évoqué des économies, où en sommes-nous ? »

M. le Maire : « nous devrions voir les effets cette année ».

M. Lamothe : « on a des économies à faire dans les bâtiments... ».

M. le Maire : « oui, des études sont en cours et notamment sur du photovoltaïques c'est en cours avec étude sur les toits de certains bâtiments ».

M. Lamothe : « peut-on avoir des précisions sur la ligne concernant les terrains ? »

M. le Maire : « cela concerne l'entretien des terrains et particulièrement le décompactage du stade ».

M. Lamothe : « nous constatons que les charges de personnel et autres personnels extérieurs ont augmentées »

M. le Maire : « suite aux absences de personnel, nous avons fait appel à des agents par le biais du service remplacement du CDG des Landes. Ces agents sont intégrés progressivement aux effectifs ».

M. Dubos : « pourquoi aux articles 7063 et 7067, pourquoi il y a des augmentations ? ».

M. le Maire : « nous avons un changement de nomenclature, il faut additionner les 2 articles. Nous avons obtenu plus de recettes donc généré plus de dépenses ».

M. Lamothe précise que l'opposition ne remet pas en cause la légitimité des comptes, mais qu'ils voteront contre.

M. Le Maire quitte l'assemblée pour le vote.

M. LAFOURCADE reprend les chiffres et procède au vote.

Vote à la majorité, 4 contre

Délibération n° 6 : Compte Financier Unique de l'Exercice 2024 - budget annexe régie des fêtes et animations

Au terme de l'exercice 2024, la commune avait fait le choix, comme quelques communes des LANDES, de passer au « CFU », compte financier unique, en lieu et place du Compte administratif et du Compte de Gestion.

Aussi, après avoir consulté et pointé les éléments de la DGFIP, pour l'exercice 2024, du budget Annexe Régie des Fêtes et Animations, et conformes en tous points aux éléments de la comptabilité de la commune, les résultats au terme de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

Dépenses de Fonctionnement Réalisées :	80 742.05 €
Recettes de Fonctionnement Réalisées :	72 293.00 €
Résultat antérieur (fin 2023) :	21 546.35 €
Excédent disponible fin 2024 :	13 097.30 €

Il est proposé à notre assemblée, M. le Maire se retirant au moment du vote :
D'adopter les résultats de l'exercice 2024, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente les chiffres et précise qu'avec 80000€, nous avons organisé des fêtes avec de la sécurité, le carnaval, les jeudis d'été, les animations de Noël, la fête du lac, ...

M. Le Maire quitte l'assemblée pour le vote.

M. LAFOURCADE reprend les chiffres et procède au vote.

Vote à la majorité, 4 abstentions

Délibération n°7 : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2024 – budget principal commune

A partir des résultats de l'exercice 2024, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

En investissement, le besoin d'investissement à fin 2024 (différence entre Recettes réelles et Dépenses réelles), plus la couverture du besoin sur restes à réaliser, s'élèvent à un montant de **223 887.13 €** qu'il convient d'affecter au compte 1068.

Dès lors, par rapport à un résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de **465 024.25 €** il convient d'affecter au fonctionnement de l'exercice 2025, un montant de **241 137.12 €** au compte 002.

Extrait ci-dessous des éléments du CFU :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU	31/12/2024	465 024,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		223 887,13
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		241 137,12
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)		-189 532,45

Il est proposé à notre assemblée de procéder à l'affectation des résultats, comme indiqué ci-dessus, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Rapporteur : M. le Maire

Vote à la majorité, 4 abstentions

Délibération n° 8 : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2024 – budget annexe régie municipale fêtes et animations

A partir des résultats de l'exercice 2024, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

L'excédent constaté à la fin de l'exercice 2024, d'un montant de **13 097.30 €**, est affecté au compte 002 du budget 2025, pour le financement de l'exercice.

Il est proposé à notre assemblée de procéder à l'affectation des résultats, comme indiqué ci-dessus, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Rapporteur : M. le Maire

Vote à la majorité, 4 abstentions

Délibération n° 9 : Débat d'orientations budgétaires 2025

Conformément à la loi, il est proposé à notre assemblée de tenir un débat d'orientations budgétaires. Le débat est le moment qui permet à une collectivité de faire un point sur sa situation passée, sa situation à l'instant et les perspectives pour les années à venir.

DOCUMENT en annexe pièce jointe.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire aborde quelques points :

- le CCAS, il souligne le bon travail des services, des services et des aides divers (accompagnement des administrés pour le transport TUS, aide au permis de conduire, ...).
- les animations : fêtes locales, le carnaval du 15/03, ...
- les particularités relatives aux problématiques des conflits qui dures avec l'augmentation des matières premières qui pèsent sur les budgets.

-- personnel : les charges de personnel vont augmenter notamment la CNRACL (3 points) qui représente 30 000€. Le service remplacement devrait être moins sollicité du fait de la stagiairisation de certains agents.

Nous devons anticiper ces changements, s'imposer de la rigueur sur les dépenses et diminuer la voilure des investissements.

Il faut être raisonnable et prudent.

Nous aurons l'occasion d'échanger sur le budget qui portera sur un montant d'investissement plutôt autour de 600000€ et non 1 000 000€.

Pour information, nous avons fait un tirage d'une ligne de trésorerie que nous n'avons pas sollicité.

M. Lamothe reprend les actions qui ont été menées, Hibbé, Calmette, Oropé, Industrie ; il reste l'enfouissement des réseaux, le programme de voirie. Et indique que tous les ans beaucoup d'aménagements sont réalisés sur le sport. Concernant le terrain Benquet, c'est une bonne chose. Pour le cabinet médical, ce sont des travaux en régie, il faut faire attention aux effectifs du CTM.

M. le Maire remercie les services et précise que ces travaux ont été réalisés pendant la période des fêtes.

M. Lamothe rappelle qu'il serait nécessaire de programmer des actions sur les économies d'énergies.

L'assemblée prend acte que le débat a eu lieu.

Délibération n° 10 : Convention Marchés des Producteurs du mardi 5 août 2025

Cette année le Marché des Producteurs de Pays devrait se tenir, le Mardi 5 août 2025. Aussi, il vous est proposé de reconduire le partenariat de la Commune de TARTAS auprès de l'Office du Tourisme du Pays Tarusate et de la Chambre d'Agriculture des Landes, pour la tenue de cette importante manifestation.

Important moment, tant pour les producteurs locaux, les différentes filières de l'Agriculture, les acteurs du territoire, les habitants de TARTAS et communes voisines, cet événement est aussi un soutien économique pour les différents intervenants ou métiers.

De plus cette manifestation, de par son organisation et son implication pour le tri des déchets, les circuits courts, correspond tout à fait à l'agenda 21 communal.

Il est proposé à notre assemblée :

De soutenir cette manifestation et ses différents acteurs ou filières

D'apporter le soutien logistique habituel, pour son déroulement sur les Allées marines de TARTAS

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention qui nous sera proposée, comme chaque année.

Rapporteur : M. le Maire

Vote à l'unanimité

Délibération n°11 : Ville – Centre de gestion des Landes – Convention cadre « Adhésion au service remplacement du CDG40 ».

Par courrier en date du 16 janvier 2025, le Centre de gestion des Landes a adressé aux communes du Département des Landes, un projet de convention pour adhérer au service remplacement :

Cette convention permet de recourir à du personnel externe pour des missions temporaires, avant d'avoir recours si besoin à l'intérim.

Le service est proposé en facturation au coefficient de 1,08.

Il permet aux collectivités de bénéficier de métiers adaptés à leurs besoins temporaires.

Il est proposé à notre assemblée, à partir du projet joint à l'ordre du jour :

D'adhérer à la prestation proposée par le Centre de gestion des Landes, au titre du service remplacement
D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention et de tous les documents liés à ce dossier

De préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune pour l'exercice budgétaire concerné.

Rapporteur : M. le Maire

Vote à l'unanimité

Délibération n°12 : Ville – Centre de gestion des Landes – Convention de mise à disposition d'un travailleur social du Service Social du CDG40

Par courrier en date du 16 janvier 2025, le Centre de gestion des Landes a adressé aux communes du Département des Landes, un projet de convention pour l'accompagnement des agents :

Cette convention permet de faire bénéficier gratuitement les agents de la collectivité de l'accompagnement par un travailleur social en cas de difficultés de santé, de maintien dans l'emploi, d'ordre familial, etc.

Les travailleurs sociaux peuvent à la fois aider les agents et accompagner la collectivité notamment en lien avec le pôle protection sociale.

Il est proposé à notre assemblée, à partir du projet de convention joint à l'ordre du jour :

D'adhérer à la prestation proposée par le Centre de gestion des Landes, de l'accompagnement par un travailleur social

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention et de tous les documents liés à ce dossier

De préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune pour l'exercice budgétaire concerné.

Rapporteur : M. le Maire

Vote à l'unanimité

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n° 13 : Tarifs des Activités Service EASA

Remis en séance suite à la commission du 21 février 2025.

Mme REBECHE indique que certains éléments sont à ajouter ; cette délibération est reportée à un prochain conseil municipal.

Délibération n°14 : Ville – Groupe scolaire Jules Ferry de TARTAS – Projet de Fusion

Pour le groupe scolaire « JULES FERRY » de TARTAS, l'Académie de BORDEAUX, a souhaité initier la fusion de l'Ecole.

En effet, la fusion vise à renforcer les continuités pédagogiques pour les élèves et à favoriser les cohérences entre les différents projets et pratiques professionnelles au bénéfice de la réussite des élèves.

L'inspecteur de l'Education Nationale précise que la globalisation des effectifs dans le cadre de la carte scolaire facilitera la constitution de classes intercycle, avec un pilotage unique. En effet les moyennes d'élèves sur la maternelle et l'élémentaire sont très proches (20,75 pour l'élémentaire, et 20,67 pour la maternelle).

Dès lors, un projet de fusion permettrait d'aboutir aujourd'hui à une école de 145 élèves et une moyenne d'effectifs de 20,71. L'académie indique qu'il n'y aurait pas de changement notable et si fermeture, il doit y avoir, il n'y en aurait qu'une sur une école fusionnée, alors que le risque serait d'en fermer 2 sur 2 écoles.

Prochaine rentrée scolaire :

Aucune fermeture n'est programmée sur l'école en cas de fusion ou de non fusion pour la rentrée prochaine. Les deux dispositifs (ULIS et GASCON) seraient globalisés sur la scolarité primaire et plus facilement mis en cohérence. Le projet plurilingue en cours de réflexion contribuera en grande partie.

Aussi, dans le cadre d'une fusion Maternelle Élémentaire, l'attribution du poste de directeur devrait s'opérer suite à la définition d'un poste à profil intégrant en particulier les dispositifs particuliers pour viser à les pérenniser dans le cadre d'un projet global.

Différentes réunions se sont tenues sur le groupe scolaire, mais aussi avec les différents acteurs de la communauté éducative, et en commission Education Jeunesse communale.

Ce projet de fusion est proposé à notre assemblée, pour donner son avis.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire précise que les fusions de direction deviennent la règle pour beaucoup d'établissements du département à l'exemption de 2 ou 3. Il s'agit d'une direction unique, TARTAS accueille une classe ulysse pour les enfants en situation scolaire compliquée et une classe de gascon.

La fusion a été abordée en conseil d'école des deux écoles, de façon très claire la commune n'a pas pris part au vote, les équipes pédagogiques et les parents d'élèves n'ont pas voté contre. Le vote du conseil d'école a approuvé dans sa majorité la décision de fusion.

M. Lamothe indique que, pour leur part, ils pensent que le temps de réflexion était insuffisant, deux mois pour prendre la décision. « Une fusion cela se travaille dès la rentrée pour une décision fin d'année scolaire, en deux mois on doit prendre la décision ».

M. le Maire : « nous non plus nous n'avons pas eu la main ».

M. Lamothe : « une fermeture d'école n'est pas une bonne image pour la commune. La spécificité de l'école maternelle va être effacée.

L'ajustement des effectifs va se faire sur la classe de grande section et de CP qui va être commune. La classe de grande section va perdre la formation de maternelle. Nous espérons que la collectivité maintiendra les postes d'ATSEM.

M. le Maire : « on a été clair là-dessus et c'est dans le compte-rendu ».

M. Lamothe : « la proximité sera moins importante sur un établissement de 7 à 8 classes au lieu de 3 ou 4. Avec la globalisation des effectifs, la fermeture de classe sera plus simple, la première année nous savons qu'il n'y a pas de fermeture et l'année suivante il y en a une et dans les 3 ans il y en aura une seconde ».

M. le Maire précise que cela est indépendant de l'existence d'un ou deux groupes scolaires, cela dépend des effectifs. Il précise que certaines communes qui sont plus importantes que les nôtres et situées dans des bassins de population dynamique et attractif qui ont des fermetures. Il y a une liste de 19 fermetures.

Pour Tartas, le taux d'encadrement reste le même, il est presque identique en primaire et en maternelle.

M. Lamothe : « concernant le remplacement des enseignants dans les classes, il n'y aura pas de problème pour les répartir dans les classes. »

M. le Maire : la collectivité est habilitée à créer les écoles ou les fermer mais c'est l'administration qui décide.

On ne ferme pas d'école. C'est la même école. C'est la même chose dans les écoles du département, dès lors qu'il y a une école maternelle et une primaire sur le même site, il y a une

direction unique (ex : Pontonx qui a davantage de classes et qui a une direction unique). Les seuls cas sont lorsqu'il y a deux sites. Aujourd'hui la norme est une direction commune.

« je comprends que cela suscite des inquiétude, on passe de 2 directrices à 1. Et nous ne savons pas qui va être la directrice ».

Pour rappel, il y a 30 ans il y avait 3 sites et 3écoles. Lorsque tout le monde a été réuni on est passé de 3 à 2 écoles. On avait gardé l'école maternelle car il y avait davantage de classe et d'enfants de communes alentour. Il y a 2 ans il ne restait que 2 classes en maternelle.

Pour ce qui concerne les classes et les niveaux, c'est la cuisine interne de l'école, ce qui compte c'est que la prestation soit assumée.

La commune assumera son rôle.

On est dans une dimension de taille humaine, avec une interaction assez forte, le personnel municipal est présent, les efforts consentis en termes d'effectif notamment sur le midi.

Pour rappel, le temps de dispo des directrices avait été réduit l'an dernier.

On est sur une évolution et sur une rationalité.

M. Lamothe : « on va perdre une spécificité de la maternelle on devrait se laisser le temps ».

M. le Maire : « cela ne changera rien, cela s'appliquera à la rentrée ».

Vote à la majorité, 4 contre

TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n° 15 : Plan de Référence – Démarche Participative et Citoyenne – Point d'ETAPE

Comme vous le savez, après deux premières années de mandat marquées par la Crise Sanitaire 2020-2021, notre commune s'est prononcée sur la fin d'année 2021, sur un Programme Pluriannuel d'Investissement, principalement Continuité des travaux en centre-ville, Aménagements divers de la Plaine des Sports, et Programme de voirie, le tout avec l'objectif d'améliorer et de pérenniser les services de Proximité aux habitants de Tartas, ou du Territoire au principe de TARTAS « commune Centre-bourg Chef-lieu de Canton ».

Dans le même temps, la Démarche Participative et Citoyenne associée à l'Agenda 21 communal, sont des enjeux forts pour la commune. C'est donc, dans l'esprit des aménagements et actions menés ces dernières années, que la Municipalité s'est lancée dans la réflexion, pour le lancement du « **Plan de Référence** », outil des années à venir et des projets à plus ou moins long terme.

Le 7 avril 2022, le conseil municipal a décidé de s'engager dans la réalisation d'un plan de référence pour le centre-ville de Tartas. Ce document stratégique est essentiel pour définir une vision globale de l'aménagement du territoire communal à moyen terme. Il prend en compte divers enjeux tels que :

- L'habitat
- Les services et commerces
- Les besoins en équipements
- Les mobilités
- Le cadre de vie

L'objectif principal est de fournir aux élus un outil d'aide à la décision pour mener chaque opération dans le cadre d'un projet urbain cohérent, adapté à la taille et aux capacités financières de la collectivité. Ce plan est crucial pour orienter le développement futur de la commune, en définissant une stratégie d'aménagement cohérente et adaptée aux enjeux locaux, tout en facilitant l'accès à des subventions pour les projets retenus.

Méthodologie

L'étude, confiée à une équipe pluridisciplinaire (urbanistes, architectes, paysagistes, spécialistes de l'habitat, etc.), s'étend sur 12 mois et se déroule en trois phases :

1. **Phase d'identification des enjeux** : Cette phase initiale consiste à dresser un état des lieux de la situation actuelle, à identifier les forces et les faiblesses du territoire, ainsi que les défis à relever.
2. **Phase d'élaboration du projet urbain** : Sur la base des enjeux identifiés, cette phase vise à définir une vision d'avenir pour la commune, en tenant compte des spécificités locales et des aspirations des habitants.
3. **Phase de définition du programme d'actions et de sa stratégie de mise en œuvre** : Cette dernière phase permet de traduire la vision d'avenir en actions concrètes, en définissant un programme de travaux échelonné dans le temps, ainsi qu'une stratégie pour assurer sa mise en œuvre.

Point d'Étape à Mi-Février 2025

Un appel d'offres a été lancé en mars 2024. À l'issue de cet appel d'offres, le bureau d'études LUP a été sélectionné en juin 2024 parmi les quatre entreprises ayant soumissionné, après une audition des trois premières.

Le bureau d'ETUDES après des réunions en mairie, avec les acteurs locaux, a réalisé une visite du centre-ville, quartiers et du territoire communal ; le tout, en présence d'habitants, élus, et acteurs locaux, au principe d'une « Balade Urbaine », avec moment d'échanges.

Préalablement, des questionnaires et consultations par « Internet », ont permis au bureau d'études de conforter la mission confiée.

La phase d'identification des enjeux a été lancée dès l'automne 2024, avec un retour du diagnostic auprès de la commune et de ses partenaires.

Calendrier Prévisionnel

- **Février 2025** : Lancement de la phase d'élaboration du projet urbain, incluant une soirée participative le 27 février 2025 pour échanger avec les habitants sur le diagnostic et faire émerger des idées de projets. Des ateliers avec des acteurs locaux, les élus et les services de la mairie seront également organisés.
- **Mai 2025** : Lancement de la phase de définition du programme d'actions et de sa stratégie de mise en œuvre, en hiérarchisant les actions à mener en fonction des capacités financières de la commune. Un retour est prévu pour juillet 2025.

Enfin, les réunions de quartiers et prochaines séances du Conseil Municipal permettront de donner une plus large information et communication sur l'avancement et la finalisation du « Plan de Référence ».

Il est proposé à notre assemblée de prendre acte de ce point d'Étape, sur le « Plan de Référence ».

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire précise qu'une étude sur le logement est menée en parallèle par la communauté de commune.

L'assemblée prend ACTE de ce point d'étape sur le « plan de référence ».

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°16 : Budget Ville – Exercice 2025 – Dépense exceptionnelle suite à Effraction et Vol aux Ateliers municipaux

Dans la nuit du 11 au 12 février 2025, les Ateliers Municipaux ont été cambriolés. Aussitôt, les services de gendarmerie ont été saisis, et constaté sur place en présence des agents le vol de deux véhicules poly-bennes.

Les démarches ont été lancées auprès de la société d'assurance de la commune.

Aussi, dans l'attente du vote du budget de la commune sur la première quinzaine d'Avril 2025, il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire :

A lancer les consultations nécessaires pour pourvoir au remplacement d'un ou des véhicules volés

A signer tous les documents nécessaires liés à ce dossier

De préciser, que les crédits seront inscrits au budget de la commune pour l'année 2025

De préciser que la commune procédera, selon les besoins des services et missions à de la location, le temps de pourvoir au remplacement du ou des véhicules volés.

Rapporteur : M. le Maire

Vote à l'unanimité

COMMUNICATION et DECISIONS :

Décisions prises entre deux conseils municipaux – en application du C.G.C.T.

Décisions municipales entre deux conseil – en application du CGCT

DECISION NUMERO	OBJET	Montants ou commentaires
2025-DC1	Avenant 1 - Fourniture et livraison de repas au centre de loisirs	4 068,08 € TTC
2025-DC2	Travaux d'enfouissement des réseaux secs rue Jules FERRY	76 215,00 € H.T.
2025-DC3	Travaux d'Eclairage Public Parking BENQUET	14 923,00 € H.T.

Il est 20H50, l'ordre du jour est épuisé.

Deux points sont abordés par M. le Maire :

---- **M. le Maire souhaite informer l'assemblée des nuisances olfactives – usine RYAM :**

« C'est un sujet compliqué et la responsabilité incombe à l'exploitant. Notre devoir est de lui rappeler certains éléments et d'informer la population. J'ai échangé en direct avec Mme la Préfète et son cabinet, nous étions d'accord sur la marche à suivre. L'entreprise communique et rassure la population sur la dangerosité et la nocivité des émanations. Après échange avec le Directeur, nous avons convenu que la nécessité était :

... de rassurer et d'informer le personnel en priorité ainsi que la population,

... d'avoir l'assurance du fait qu'il n'y ai pas de risque,

... de communiquer sur ce qui est envisagé.

Pour information, l'ARS et la DREAL ont fait des études sur la demande de la préfecture avec l'installation de capteurs sur la commune et d'étude en cours sur la qualité de l'air. Il y a 2 capteurs qui relèvent la qualité de l'air de Tartas, les résultats sont visibles sur internet.

Une réunion est prévue mardi soir en présence des responsables de l'usine. Après contact avec les responsables du dossier, certains éléments ont été portés à ma connaissance : rampes de brumisation autour de la lagune, (les résultats se font sentir), 5 Aérateurs surpuissants. Ce plan d'action a été validé par la DREAL.

On espère que cela soit efficace et que l'entreprise communique de façon plus régulière. »

M. Lamothe : « ils auraient dû agir plus rapidement ».

M. Bruyey : « c'est l'image de Tartas qui est impactée ».

M. Dubos : « c'est un problème de lagune qui n'est pas curé depuis 1982 ».

--- M. le Maire revient sur le label « Ville prudente » qui vient récompenser des actions relatives à la sécurité. M. le Maire s'est vu remettre, lors de la cérémonie officielle à Bègles, le panneau de signalisation « ville prudente » qu'il présente à l'assemblée.

M. Bruyey prend la parole pour indiquer à l'assemblée que le 31 mai prochain, sur le site d'Ous Pins, sera organisé un marché des producteurs bio avec des tables rondes sur le bio et l'environnement. Il serait souhaitable que la commune s'associe à cette manifestation.

La séance est levée, il est 21H20

La secrétaire de séance,


PARTOUCHE-SEBBAN Aude

Le Maire,


Jean-François BROQUÈRES